




L'ALTERNANCE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

 <p>PUBLIC CONCERNÉ</p>	<p>Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale, demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.</p>
 <p>OBJECTIFS</p>	<p>Permettre au bénéficiaire d'acquérir une qualification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles, reconnue par une convention collective de branche ou figurant sur une liste établie par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi d'une branche professionnelle.</p>
<p>STATUT / COÛT DE LA FORMATION</p>	<p>Contrat établi selon un modèle-type et déposé à la DDTEFP, CDD ou CDI comprenant une action de professionnalisation, durée du CDD ou de l'action de professionnalisation : 6 à 12 mois, (24 mois si prévu par un accord de branche). Dispensée par un organisme de formation ou le service formation de l'entreprise, durée : 15% à 25% de la durée totale du CDD ou de l'action de professionnalisation avec un minimum de 150 heures (la durée peut être supérieure si prévue par un accord de branche), financée par l'employeur, avec une possibilité de prise en charge selon les critères de l'OPCA dont il dépend (accord préalable nécessaire).</p>
 <p>CONTACT</p>	<p>Carcassonne : Céline ROTTIER - 06 07 52 16 03 - c.rottier@sudformation.cci.fr Florence LEPOUTRE - 06 33 88 94 04 - f.lepoutre@sudformation.cci.fr Narbonne : Célia FIANT - 06 49 38 92 88 - c.fiant@sudformation.cci.fr</p>